



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Nazaire**

Saint-Nazaire, le **17 JUIN 2020**

Affaire suivie par : Chantal MERLET  
Bureau de l'aménagement et du développement  
des territoires  
Tél : 02.40.00.72.80  
Mél : chantal.merlet@loire-atlantique.gouv.fr  
Réf : Votre courrier du 27/05/2020

Madame et Messieurs les présidents,

Par courrier reçu le 5 juin dernier, vous m'interrogez sur le lancement d'une étude épidémiologique par Santé publique France s'inscrivant dans le cadre de l'étude de santé des habitants de la CARENE que je vous ai présentée en septembre 2019.

Si j'ai bien conscience de vos attentes, je vous rappelle que le pays a été touché, depuis le début de l'année, par l'épidémie de la covid-19. En conséquence, vous comprendrez parfaitement que Santé publique France a été entièrement mobilisée sur la gestion de cette épidémie, suspendant toutes les demandes en cours.

Toutefois, je tiens, dès à présent, à vous informer que j'organiserai, début septembre, une nouvelle réunion plénière relative à la santé des habitants de la CARENE afin de faire un nouveau point d'étape.

Par ailleurs, s'agissant de votre demande d'information suite à l'incendie de l'entreprise GDE de Montoir de Bretagne survenu le 13 mai dernier, je vous informe qu'un arrêté préfectoral de mesures d'urgences a été pris suite à cet incendie.

Concernant le devenir des eaux d'extinction, celles-ci ayant été contenues dans un bassin de confinement, il a été demandé à l'exploitant de réaliser des analyses afin de déterminer les filières de traitement adaptées à leur élimination.

S'agissant de l'impact sur la qualité de l'air, des mesures ont été réalisées la nuit de l'incendie.

En effet, lors de son arrivée sur site et afin de protéger les populations, le SDIS 44 a réalisé des mesures de toxicité aiguë (HCl, acide cyanidrique, SO<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>S, NH<sub>3</sub>, CO) sur sept lieux de mesures, à savoir :

- site GDE
- rue Raymond Poincaré à Montoir, dans l'axe du vent (premières habitations)
- rive nord pont de Saint-Nazaire
- rive sud-Mindin
- Chantiers de l'Atlantique
- quai des marées à Saint Nazaire

Il a été observé que le panache suivait les berges le long de la Loire et il a été relevé 0 ppm sur l'ensemble des points de mesure.

Puis, à la demande de la DREAL, le SDIS 44 a effectué des prélèvements conservatoires et a recueilli quatre sacs Tedlar de prélèvements à 4h du matin.

Le SDIS a ensuite effectué quatre prélèvements de 4h40 à 5h20 :

- rue Raymond Poincaré à Montoir
- rue René Coty (proche de la base sous marine de Saint-Nazaire),
- bd de la Libération à Saint-Nazaire
- Mindin à Saint-Brévin-Les-Pins

Par ailleurs, Air Pays de la Loire dispose de plusieurs stations de surveillance de la qualité de l'air extérieur dans le voisinage de l'établissement. L'analyse des mesures réalisées en temps réel sur le réseau de mesures fixes dans l'environnement du site GDE a montré que durant la durée du sinistre, les vents étaient orientés de 50° en début de soirée virant vers 30° vers minuit, au regard des données disponibles sur la station météo de Gron, à proximité de GDE.

Cela montre sur la carte ci-dessous un panache potentiel dans ce « pinceau » (stations BLUM et PAYS potentiellement proches du panache en début de soirée)



En outre, concernant les mesures de poussières, aucune élévation de concentration n'a été relevée sur la station BLUM (station à Saint-Nazaire, située avenue des Fréchets). Le constat est identique sur les mesures de Nox (oxydes d'azote) sur les stations BLUM ou Parc Paysager à Saint-Nazaire.

En complément de ces mesures réalisées la nuit de l'incendie, l'exploitant doit réaliser une évaluation des effets de cet incendie sur l'environnement (intégrant les résultats de mesure sur les cas TEDLAR). Les résultats et interprétations de ces mesures sont en cours.

Les éléments ont fait l'objet d'un communiqué de presse dès le lendemain du sinistre pour que la population locale soit informée des mesures prises.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les présidents, l'expression de mes salutations distinguées.

Le sous-préfet,



Michel BERGUE

**Mme BOYET, présidente de l'ADZRP**  
**M. MAGNE, président de l'association des habitants**  
**du village de Gron**  
**M.QUELARD, président de l'association**  
**VIVRE A MEAN PENHOET**